

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2025

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 10 novembre 2025, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Alain COPIN, Aude PETIT, Tanguy LADRIERE, Jean-Pierre VARLET, François BLIN, Perrine RETOURNÉ, Francis LÉPINE.

Etaient absents excusés :

Nadia GUILBERT qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET
Jean-Noël FOSSATI - Olivier FEREZ

Etaient absents :

Xavier HENRY - David PERTUÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 09

Date de convocation :

Le 10 novembre 2025

Date d'affichage :

Le 17 novembre 2025

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue concernant un changement d'adjudicataire et de cautionnaire au pied de hutte n° 14.

Monsieur Patrice LELONG, actuel adjudicataire, souhaite être remplacé par Monsieur Quentin BAUDIMONT.

Madame TERLUTTE Marie-Annick, actuelle cautionnaire, souhaite être remplacée par Madame HURIER Jeanne.

L'ensemble des parties ont accepté par écrit les changements proposés.

Monsieur le Maire propose d'acter les changements précités par la signature d'un bail sur la durée restant à courir sur le bail initial, soit jusqu'au 10 janvier 2028 et selon les mêmes conditions tarifaires, à savoir un loyer annuel de 9638.49 € €indexé chaque année sur l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages (France) services récréatifs et culturels, base de décembre 2018 publié par l'INSEE soit 103.40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les changements qui viennent d'être énoncés et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant aux conditions précitées.

DELIBÉRATION N° 65/2025

Pied de hutte n° 14 :
changement d'adjudicataire
et de cautionnaire

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marie PECQUET